

32 - LES BASSES GORGES DU VERDON



Communes concernées

Esparron-du-Verdon	Quinson
Gréoux-les-Bains	Sainte-Croix-du-Verdon
Montagnac-Montpezat	Saint-Laurent-du-Verdon
Moustiers-Sainte-Marie	Saint-Martin-de-Brômes

Données générales

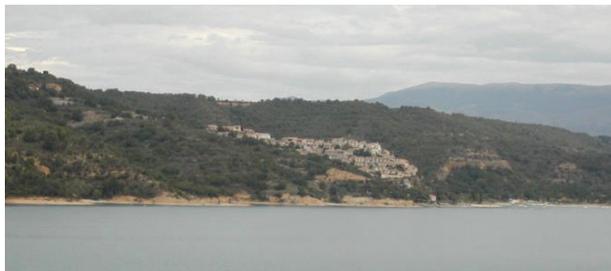
Superficie : environ 15 201-hectares
Altitude maximale : 1216 mètres
Altitude minimale : 287 mètres
Population : environ 3400 habitants en 1999 (hors
Montagnac-Montpezat, Saint-Martin-de-Brômes)
4408 habitants en 2014

PRESENTATION

LES PREMIERES IMPRESSIONS

Ce pays se caractérise par une succession de petites gorges, de lacs et de bassins agricoles qu'emprunte le Verdon. La forêt, méditerranéenne, très présente, occupe les versants.

Les villages, typiquement provençaux, se sont installés sur les pentes ensoleillées.



LES MATIERES ET LES COULEURS

Vert émeraude du Verdon paisible

Marron du Verdon tumultueux

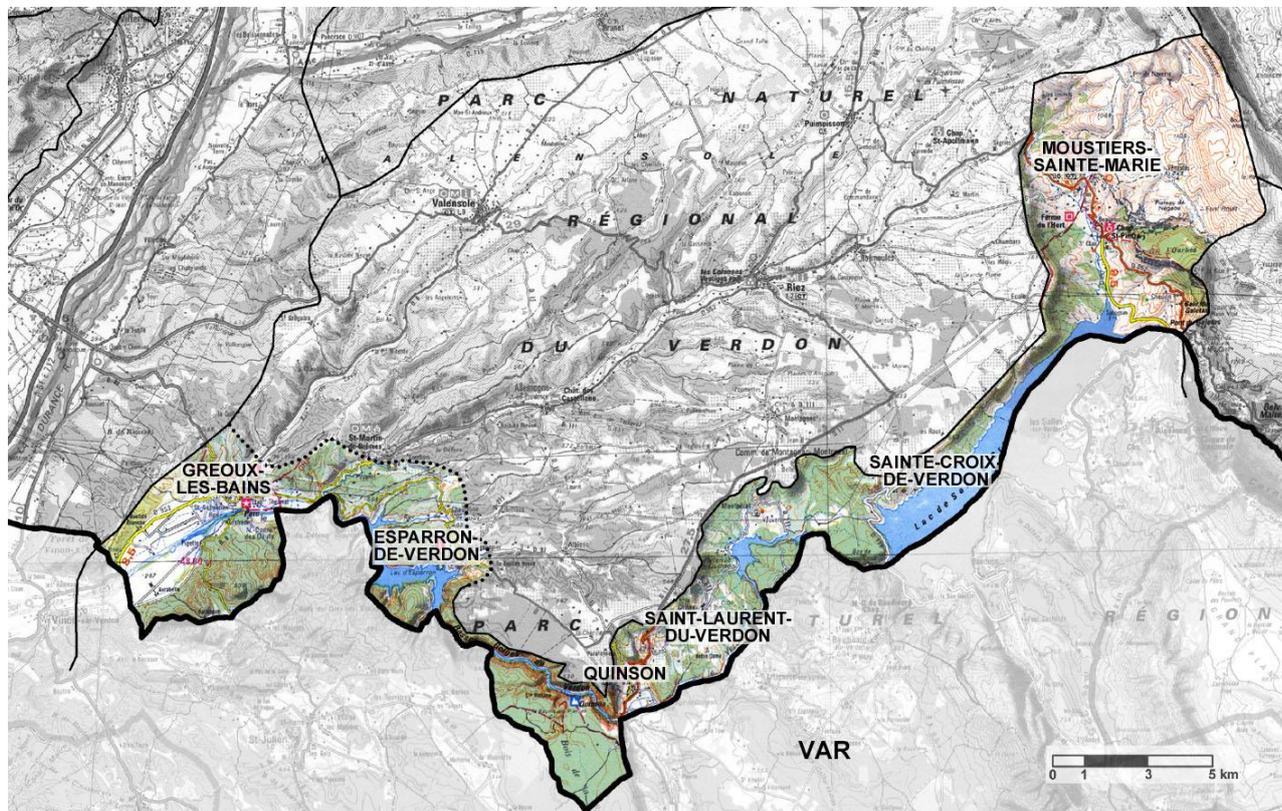
Vert-jaune des pins d'Alep

Vert grisâtre des chênes verts

Jaune or des genêts

Blanc veiné de noir des falaises calcaires

Tâches rouge-orangé des toitures des maisons



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

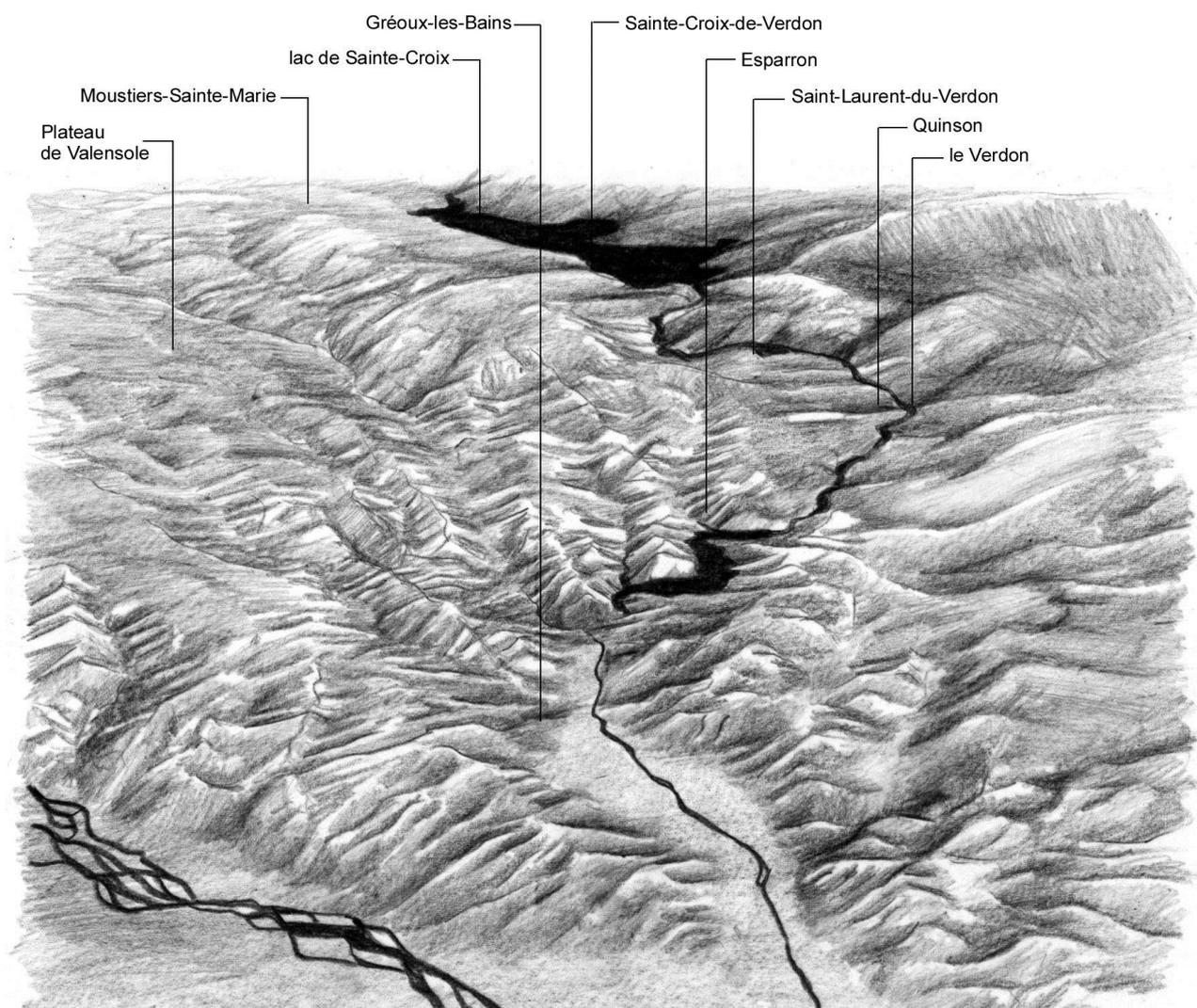
LE RELIEF ET LA GEOMORPHOLOGIE



La vallée se présente sous la forme d'une succession de petites gorges et de cuvettes plus ou moins importantes. Dans les environs de Gréoux-les-Bains, la vallée s'évase amplement et présente alors un fond plat avant de confluer avec la Durance.

Depuis la sortie du Grand Canyon (pont du Galetas), la Basse Vallée du Verdon suit une orientation générale est-ouest. Elle sinue jusqu'à la confluence avec la Durance, en contre-bas du Plateau de Valensole qui forme sa limite nord.

La rivière du Verdon constitue une limite naturelle avec le département du Var.





LA GEOLOGIE

L'entité peut se diviser en plusieurs unités géologiques.

Les calcaires durs et blancs du Jurassique forment les gorges.

Des argiles rouges sombres (Tertiaire), apparaissent aux alentours de Moustiers-Sainte-Marie.

Des poudingues du plateau de Valensole (Tertiaire) formés de galets de roches diverses affleurent en rive droite. Ils apparaissent au contact de la bordure de calcaire faillée de Moustiers ou au niveau de Baudinard et de Quinson où ils constituent des placages sur les calcaires du Jurassique Supérieur.

Des sédiments marneux et calcaires constituent la confluence avec la Durance.

Ponctuellement des argilites (Sainte-Croix) ou des gisements tufeux (Moustiers-Sainte-Marie) sont visibles.

Ces matériaux sont utilisés dans la construction traditionnelle et donnent des appareillages particulièrement colorés.

L'HYDROGRAPHIE

La rivière du Verdon passe d'une ambiance à l'autre, de retenues calmes aux rapides sinuant entre les verticales des falaises.

Le lac de Sainte-Croix (14 km de long 2200 hectares) précède une série de petits lacs ponctuant les basses gorges (Montpezat, Saint-Laurent-du-Verdon, Quinson et Esparron).

Entre la sortie du Grand Canyon et la confluence avec la Durance au sud de Manosque, le Bas-Verdon est marqué par une succession de barrages et de centrales hydroélectriques. D'anciens bassins agricoles ont été ainsi transformés en lacs de retenue, comme celui de Sainte-Croix. Les villages autrefois perchés sont aujourd'hui au bord de l'eau. Des affluents (Colostre, Vaïre) et des canaux d'irrigation complètent le réseau hydrographique de l'entité.

La présence de ces nombreuses retenues et des gorges génère un tourisme lié à l'eau (canoë, pédalos, baignade).



CONTEXTE HUMAIN

L'AGRICULTURE ET LA FORET



Les formations boisées occupent une grande partie de ce territoire et subissent une influence méditerranéenne de plus en plus forte à l'approche de la Durance. Elles occupent les versants abrupts (contreforts du plateau de Valensole) et les irrégularités des falaises.

Le pin d'Alep apparaît dans le bassin de Moustiers-Sainte-Marie et remplace rapidement le pin sylvestre et le pin noir autour du lac de Sainte-Croix.



Puis, rapidement les boisements évoluent en garrigues à pins d'Alep, à chênes verts et à chênes pubescents. Celles-ci s'associent à des boisements mixtes et des taillis de chênes pubescents sur les sols les plus frais et les plus profonds.

Les peuplements rupicoles, pourtant rares dans le département, sont néanmoins présents dans les basses-gorges du Verdon. Ils sont représentés entre autre par le chêne vert, le genévrier, le pistachier.

L'agriculture occupe une place limitée. Les terroirs se concentrent sur les fonds plats des bassins qui ponctuent les gorges (Moustiers-Sainte-Marie, Saint-Laurent-du-Verdon, Quinson). Ces terroirs, souvent irrigués, se composent de cultures de céréales, fourrages. Quelques parcelles de vignes subsistent dans les environs de Quinson.

Les olivettes sont fréquentes sur les coteaux proches des villages et sont parfois cultivées en terrasses (Moustiers-Sainte-Marie).

De nombreuses truffières ponctuent l'ensemble des terroirs et contribuent parfois à resserrer les horizons.

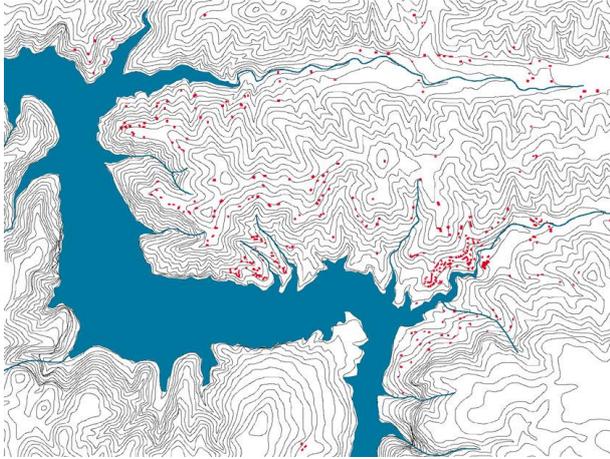
Dans les environs de Gréoux-les-Bains, la vallée plus large, offre un sol fertile et subit l'influence de la Durance. C'est le domaine des grandes cultures irriguées (céréales, maïs, tournesol), entrecoupées des ripisylves.



LES FORMES URBAINES

L'habitat traditionnel, de type provençal, est groupé en villages parfois installés en pied de pente (Quinson, Saint-Laurent-du-Verdon), ou perchés sur la pente (Moustiers-Sainte-Marie) ou sur des ressauts (Esparron-de-Verdon). En aval de Gréoux-les-Bains, l'habitat est lié à l'agriculture, avec de petits hameaux et des fermes isolées. Le petit village de Sainte Croix a été reconstruit en bordure du lac après avoir été englouti.

La plupart des villages semblent avoir survécu grâce au tourisme. De nombreuses maisons anciennes, menacées d'abandon, ont été restaurées et reconverties en résidences secondaires ou locatives. Ces villages restent bien souvent déserts en dehors de la saison estivale.



L'urbanisation du Bas-Verdon reflète l'activité touristique, même si celle-ci est saisonnière. A l'habitat traditionnel groupé en villages ou hameaux s'ajoute le pavillonnaire récent, parfois important. Ainsi, l'habitat diffus se développe de façon considérable notamment dans les environs de Moustiers-Sainte-Marie, Quinson et d'Esparron-de-Verdon. Les coteaux boisés du lac d'Esparron sont régulièrement ponctués d'habitat pavillonnaire.

Gréoux-les-Bains doit son extension au thermalisme. Une couronne pavillonnaire entoure l'ancien village perché aux ruelles étroites et des immeubles collectifs ont été construits autour de l'établissement thermal.



SITES REMARQUABLES

Le village de Moustiers-Sainte-Marie (Site classé loi de 1930)

Ce village remarquable apparaît comme en parfaite harmonie avec son site, de magnifiques falaises de calcaires fendues par un torrent. C'est là, sur la paroi gauche, que la chapelle Notre-Dame de Beauvoir domine le village.



Le lac de Sainte-Croix



Les Gorges de Baudinard (Sites classés loi de 1930)

Elles forment un défilé étroit où le Verdon se faufile entre les falaises de calcaire, entre les barrages de Sainte-Croix et Montpezat. Les basses-gorges du Verdon, plus larges, s'étirent du barrage de Quinson jusqu'à Esparron-du-Verdon. Ces deux gorges traversent des forêts au fort caractère méditerranéen qui leur donnent leur caractère paisible et sauvage.

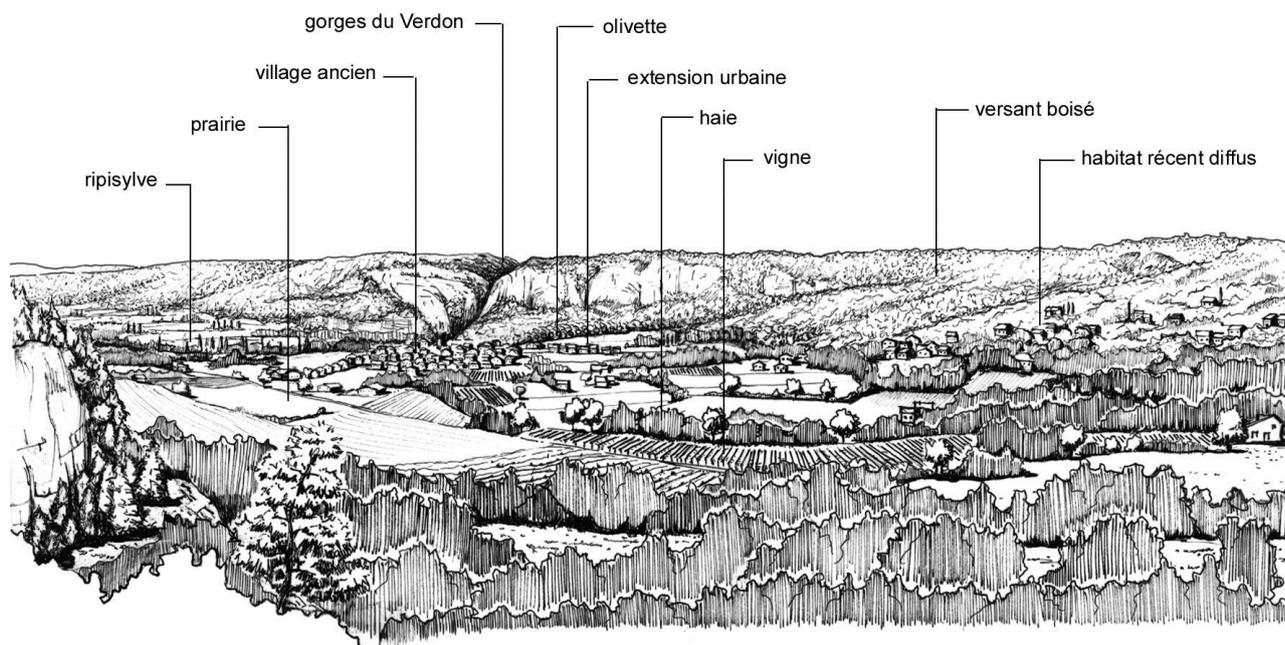


NB : Cette entité fait partie du Parc Naturel Régional du Verdon

ORGANISATION DU TERRITOIRE

- Villages anciens groupés perchés ou en pied de versants
- Habitat pavillonnaire diffus aux alentours des villages
- Habitat lié au tourisme très souvent dispersé
- Forte pression touristique (campings, panneaux, restaurants, ...)

- Forêts et garrigues sur les versants
- Mosaique de cultures localisées dans les bassins
- Quelques terrasses à oliviers aux alentours des villages
- Quelques truffières et parcelles de vignes
- Quelques haies résiduelles

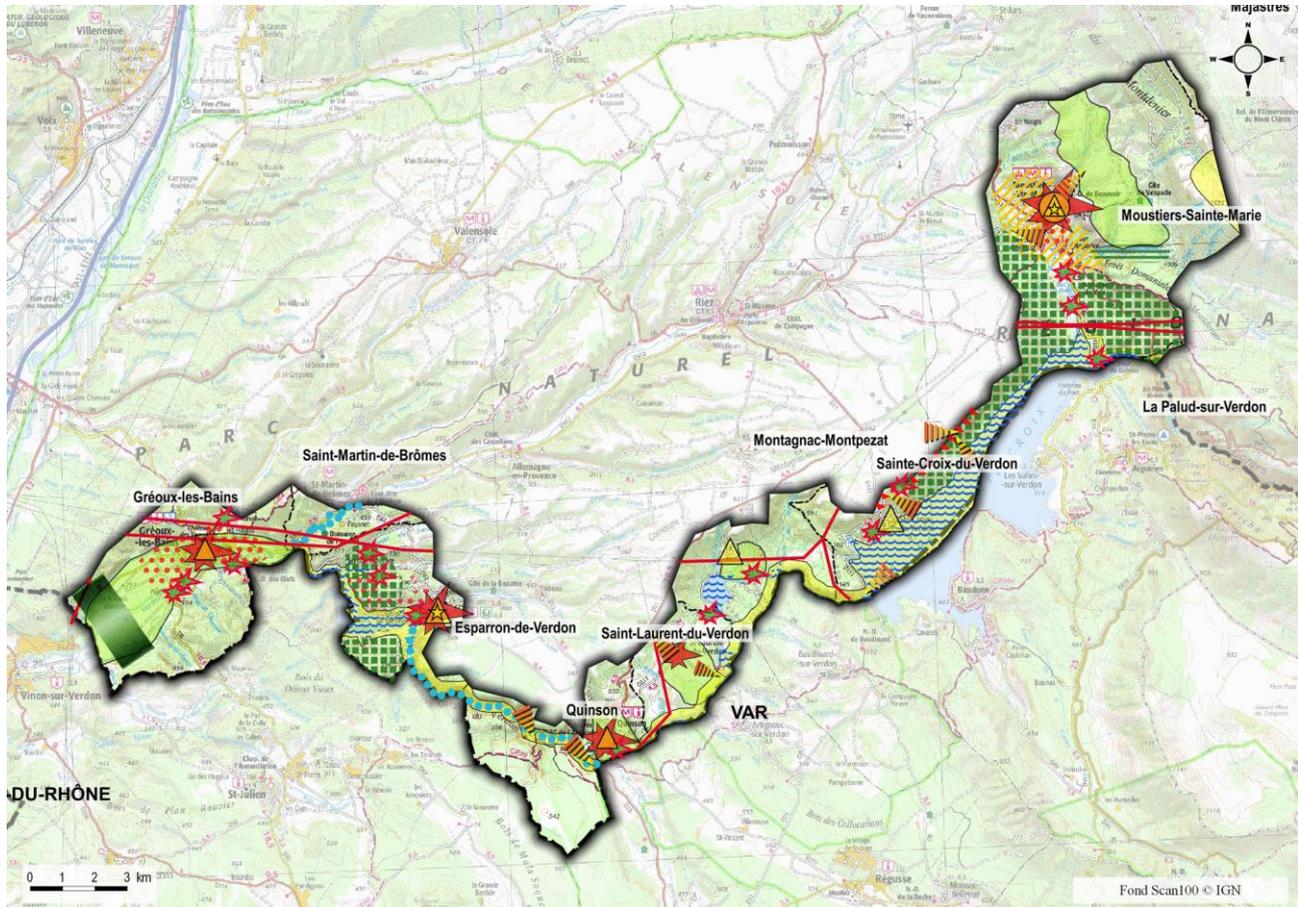


ENJEUX PRIORITAIRES

Assurer la pertinence des extensions urbaines et des installations touristiques

Gérer les flux touristiques

Maintenir l'activité agricole



ENJEUX ET ACTIONS

ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	
	PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PERSPECTIVES VISUELLES Entretien des abords des points de vue
	PRÉSERVER ET SOULIGNER LA SILHOUETTE DES VILLAGES Affirmer une limite nette d'urbanisation. Conserver des espaces de respiration autour des villages Inventorier et réhabiliter le patrimoine bâti Etude géotechnique du rocher surplombant Moustiers-Sainte-Marie et intégration paysagère en cas de nécessité de stabilisation
	VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI Promouvoir les savoir-faire architecturaux Inventorier et réhabiliter le patrimoine bâti
	PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA PERCEPTION DES PAYSAGES REMARQUABLES Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception. Faciliter la protection et la gestion de ces sites Etudier l'impact des aménagements existants ou à venir dans les sites remarquables (bâti, circulation, stationnement, signalétique,...)
	FAVORISER ET SOUTENIR LA QUALITÉ DES PAYSAGES DE BORD DE ROUTE Maintenir la qualité des premiers plans et des perspectives (entretien des accotements et de la végétation, gestion des enseignes, intégration de point d'arrêt, maîtrise de la constructibilité au travers du PLU / PLUi)

PAYSAGES CONSTRUITS	
	<p>GÉRER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE DES EXTENSIONS URBAINES LIMITER ET STRUCTURER LES EXTENSIONS URBAINES, RECONQUÉRIR ET VALORISER LES CENTRES ANCIENS, REHABILITER ET AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LES PAYSAGES BATIS ET LES ENTREES DE VILLES</p> <p>Préférer le réinvestissement des centres anciens et une densification de l'enveloppe urbaine existante (en tenant compte de la topographie, des structures paysagères en place, des perceptions, des volumes et couleurs ...) à un développement diffus Affirmer une limite nette d'urbanisation. Stopper l'étalement urbain Améliorer et requalifier les entrées et traversées de villes et villages. Lutter contre la pollution lumineuse Maintenir et mettre en valeur le patrimoine bâti. Promouvoir les savoir-faire architecturaux Promouvoir la prise en compte du paysage dans les PLU(i) L'intérêt historique, architectural, urbain et paysager de Moustiers-Sainte-Marie mérite une étude patrimoniale et un outil de gestion adapté</p>
	<p>PRESERVER DES COUPURES D'URBANISATION</p> <p>Affirmer une limite nette d'urbanisation. Stopper l'étalement urbain Conserver les espaces agricoles</p>
	<p>CONTRÔLER LA DISPERSION ET LA QUALITÉ DU BÂTI DANS LES ESPACES AGRICOLES</p> <p>Stopper les implantations diffuses. Préférer une densification à un développement dispersé Promouvoir les savoir-faire architecturaux Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage</p>
	<p>RÉDUIRE L'IMPACT DES RÉSEAUX AÉRIENS (DEBROUSSAILLEMENT SOUS LES LIGNES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX)</p>
	<p>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES STRUCTURES, DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES ET DU BÂTI LIÉ AUX LOISIRS</p> <p>Gérer les flux touristiques. Contrôler l'implantation et la qualité des installations liées au tourisme (plages, rampes de mise à l'eau, stands de vente, stationnement, campings, mobil-homes ...). Identifier les sites à enjeux et proposer des mesures paysagères, architecturales et éco-environnementales d'amélioration des aménagements. Mise en place d'une réflexion sur la signalétique et la publicité Renaturer les abords de camping, favoriser l'insertion paysagère des installations et lutter contre le durcissement avec des résidences mobiles de loisir à l'année</p>
	<p>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES BATIMENTS ET DES ZONES D'ACTIVITÉS</p> <p>Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et artisanaux et de leurs abords Maîtriser le développement de hangars photovoltaïques Promouvoir une étude paysagère et architecturale pour les nouveaux projets</p>
PAYSAGES RURAUX ET NATURELS	
	<p>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES AGRICOLES ET DES MILIEUX OUVERTS</p> <p>Maintenir et développer l'activité agricole. Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement Conserver, entretenir et replanter la structure de haies Maintenir et entretenir les terrasses à oliviers et mise en place de protections si besoin des structures en place Inciter les propriétaires à l'entretien des structures végétales</p>
	<p>MAÎTRISER LA FERMETURE DES PAYSAGES, GERER L'AVANCEE DES FORÊTS ET LA QUALITE DES SECTEURS AGRICOLES OU NATURELS FRAGILES</p> <p>Maintenir et développer l'activité agricole et la diversité des cultures dans les dépressions et sur les hauteurs Maîtriser le développement de friches et l'avancée de la forêt Entretien des ripisylves et les haies Gérer l'implantation des truffières qui tendent parfois à resserrer les horizons</p>
	<p>AMÉLIORER LA PERCEPTION ET LA PROTECTION DES ESPACES SENSIBLES</p> <p>Gestion et aménagement du stationnement et des accès. Mise en défens des secteurs sensibles Etudier la faisabilité d'une signalétique d'interprétation sur site Associer un paysagiste concepteur et un naturaliste à tout projet d'aménagement</p>
	<p>PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIERE RESPECTUEUSE DES PAYSAGES</p> <p>Limiter la plantation de conifères, préserver et valoriser les arbres remarquables Insertion paysagère des travaux connexes et des lisières de coupes</p>
	<p>PRÉSERVER ET VALORISER LES RIPISYLVES. PRIVILÉGIER LES PROTECTIONS DE BERGES PAR GENIE ECOLOGIQUE</p>
	<p>AMÉLIORER LA PERCEPTION ET LA QUALITÉ DES ABORDS DES PLANS D'EAU</p> <p>Mise en défens et renaturation des secteurs de lacs ou de gorges à enjeux naturalistes et paysagers Aménagement et insertion paysagère des stationnements, des accès, des berges, des plages, des cales de mise à l'eau et des stands</p>